

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e-s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e-s présent·e-s : 13

Nombre de conseiller·e-s absent·e-s : 2

Étaient présent·e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse,

Étaient absent·e-s :

Nadège Rivoire donne pouvoir à Nans Perrin

Eric Bordereau

Date de convocation : 12 juin 2025

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

OBJET : Convention Vivamoletane

La convention entre l'association et la commune s'est achevée le 31 décembre 2024.
Nous souhaitons reconduire de partenariat afin de continuer à proposer une saison culturelle dans notre village.

Nous proposons donc de reconduire la convention avec une subvention de fonctionnement annuelle de 4000€ versée à l'association, pour d'une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2025.

Le conseil municipal, après délibération, par 2 voix contre et 12 voix pour,

AUTORISE Mme la maire à signer cette convention,
DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac